

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2022-04-472**

Objet : Renouvellement du contrat territorial Occitanie et des programmes européens territorialisés

Séance du 6 avril 2022

Date de convocation : 29 mars 2022

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 22 puis 23 titulaires, 8 suppléants

Membres votants présents : 22 puis 23 titulaires, 7 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 8 (M. Crauste à Mme Bouillevaux-Bréard, M. Vigouroux à M. Penin, M. Bernard à M. Penin, Mme Perrigault-Launay à M. Féline, M. Vianet à Mme Rosier-Dufond, M. Périsse à M. Géraud, Mme Pradeille à M. Bénézech, Mme Nectoux à M. Gras,

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 1 (Mme Dhuisme à M. Martinez)

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 38

Le quorum est atteint en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 :

29/58 présents à l'ouverture de la séance, puis 30/58 en cours de séance.

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier Penin, Thierry Féline, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Bruno Pascal, Mylène Cayzac, Jérémy Pérédès, Jean-Paul Géraud, Angel Pobo, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Patrick Bénézech, Thierry Agnel, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Béatrice Leccia, Fabienne Dhuisme (en cours de séance), Ivan Couderc, François Granier, Alain Théron, Jérôme Boisson, Denis Devriendt,

Suppléants présents avec voix délibérative : Pascale Bouillevaux-Bréard, Didier Lebois, Alain Reboul, André Mégias, Isabelle Debrie, Marie Pellet-Laporte, Dominique Lonvis,

Suppléants sans voix délibérative : Sonia Aubry (titulaire présent)

Absents excusés :

Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Laure Perrigault-Launay, Florent Martinez, Régis Vianet, Marielle Népoty, Chantal Villanueva, Jean Denat, Annick Chopard, André Brundu, Joël Téna, Jean-Paul Franc, Cyril Périsse, Magali Pradeille, Michel Chambelland, Pascale Fortuna-Deschamps, Agnès Nectoux, Alexandra Bruguier, Sandrine Guy, Pierre Soujol, Patrice Spéziale, Fabrice Fenoy, Jacques Gravegeal, Martine Dubayle-Calbano, Isabelle De Montgolfier, Hervé Dieulefes, Loïc Fatacioli,

Rapporteurs : M. Pierre MARTINEZ

Exposé :

Dans le cadre de sa délibération en date du 16 décembre 2021 pour l'approbation des orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire.

Le lancement de cette nouvelle génération de contrats intervient dans le même temps que l'élaboration de la nouvelle génération des programmes européens.

Pour la période 2021-2027, la Région Occitanie est confirmée comme autorité de gestion du programme Opérationnel FEDER-FSE+. Le projet de règlement des fonds européens piloté par la Région Occitanie pour le FEDER doit être programmée au profit de Démarches Territoires Intégrées (Objectif stratégique n° 5 du FEDER).

La Région sera aussi autorité de gestion déléguée pour les futurs programmes LEADER dont l'entrée en vigueur est repoussée au 1er janvier 2023, à l'issue des 2 années de transition de la PAC.

Au nom de la simplification, de la cohérence et de l'efficacité de l'action publique dans les territoires, il est proposé que les Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2027 (CTO) constituent les dynamiques territoriales de référence pour la mise en œuvre des fonds européens « territoriaux » sous la responsabilité de la Région.

Ainsi le syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural a été identifié par la Région comme périmètre et structure porteuse pour l'élaboration et la conduite de ces futurs contrats.

L'ensemble des EPCI seront cosignataires des Contrats territoriaux Occitanie 2022-2027, aux côtés des Territoires de Projet dont ils sont membres.

Pour rappel, le PETR Vidourle Camargue a porté sur la période précédente le CTO, le programme LEADER et ATI FEDER « volet rural ». La candidature DLAL FEAMPA 23-28 (Pêche et aquaculture) a déjà fait l'objet d'un dépôt en juillet 2021 et sera conventionnée en juillet 2022 pour son démarrage.

Le dialogue territorial mené par la Région avec le PETR précise le calendrier 2022 suivant :

- ➔ 5 avril : 1^{er} comité de pilotage pour l'élaboration du CTO 2022-28 Vidourle Camargue
- ➔ 29 avril : dépôt de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt LEADER
- ➔ 3 juin : sélection en commission permanente régionale des territoires de projets candidats
- ➔ Eté/automne : dépôts des candidatures CTO, LEADER et FEDER

Il est proposé au Comité syndical :

- De désigner le PETR Vidourle Camargue « périmètre de référence » et structure porteuse du CTO et des fonds européens territoriaux en tant que territoire de projets,
- De répondre aux appels à manifestations d'intérêt et à candidatures lancés par la Région Occitanie,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 12.04.2022

Le directeur général des services, Maxime Charlier